

LES PECHES MARITIMES SUR LES COTES FRANÇAISES DE MEDITERRANEE

Actualité, perspectives (1)

par Marc BONNET

On distingue, du point de vue géographique et de son incidence sur les pêches maritimes, deux aspects bien différents des côtes françaises de Méditerranée :

à l'ouest de Marseille, des côtes basses, sablonneuses, au pourtour régulier, s'enfonçant lentement dans la mer où elles constituent une plate-forme continentale dont l'étendue est exceptionnelle pour la Méditerranée ; c'est le golfe du Lion et les nombreux étangs qui le bordent ;

à l'est de Marseille, des côtes rocheuses, escarpées, très irrégulières, surplombant des fonds marins tout aussi accidentés ; ce sont les côtes de Provence et la Corse.

Par ailleurs, les eaux du golfe du Lion, contrairement à celles des côtes orientales, bénéficient d'apports fluviaux importants, du Rhône en particulier, ce qui favorise leur productivité.

De ces conditions naturelles de milieu, il résulte que la région Languedoc-Roussillon-Provence occidentale, bien qu'étant moins ouverte sur la mer que la région Provence orientale-Côte d'Azur-Corse, fournit près de 90% des apports de la pêche française en Méditerranée. En effet, si l'on se base sur les données statistiques des dix dernières années, l'estimation du potentiel global annuel et de sa valeur marchande est approximativement la suivante :

44 000 tonnes, 85 000 000 francs pour la région Languedoc-Roussillon-Provence occidentale,
6 000 tonnes, 20 000 000 francs pour la région Provence orientale-Côte d'Azur-Corse.

Ceci représente donc un total de 50 000 tonnes de produits de pêche pour l'ensemble des côtes françaises. A ce chiffre, certainement sous-estimé, s'ajoute une dizaine de milliers de tonnes de coquillages de culture dont la répartition est également de l'ordre de 90% au profit de la région occidentale.

Dans l'élaboration de projets d'aménagements littoraux pouvant avoir des incidences sur l'exploitation des ressources vivantes de la mer, on doit distinguer nettement ces deux régions.

A. - Région Languedoc-Roussillon-Provence occidentale.

Les différentes activités halieutiques peuvent être classées, pour simplifier, dans trois catégories principales :

les petits métiers qui exploitent les ressources côtières des étangs salés et de la marge littorale,

le chalutage qui utilise les ressources benthiques du plateau continental,

(1) Etude faite à la demande de M. le Secrétaire général de la Marine Marchande.

la pêche à la senne tournante qui s'adresse aux ressources pélagiques de la côte et du large.

Il est noter que, mis à part les petits métiers, ces activités s'exercent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des 12 milles.

1. - *Petits métiers.*

Ils sont très diversifiés dans les moyens qu'ils mettent en œuvre, mais ces moyens sont toujours de faible importance. Il s'agit, par exemple, de petites embarcations, des filets de poste, des filets maillants, des dragues à coquilles ou des lignes.



Etang de Thau, installations conchylicoles et pêche aux verveux (photo Francis CLÉMENT).

a) **Bilan.**

Sur le littoral du golfe du Lion on peut considérer que les apports des petits métiers proviennent en majeure partie des étangs. D'après les données statistiques de 1971, ces apports de pêche et leur valeur pour l'étang de Thau, l'étang de Berre et leurs abords sont les suivantes :

Etang de Thau.

Anguilles,	1 340 tonnes	pour une valeur de	9 380 000 francs
Muges	320 «	« « « « «	480 000 «
Bars	170 «	« « « « «	1 785 000 «
Daurades	120 «	« « « « «	1 440 000 «
Moules	370 «	« « « « «	555 000 «
Clovisses	260 «	« « « « «	442 000 «
Huîtres	170 «	« « « « «	655 000 «
Palourdes	150 «	« « « « «	1 500 000 «

soit un total de 2 900 tonnes pour une valeur globale de 16 237 000 francs.

Etang de Berre.

Anguilles,	2 100 tonnes	pour une valeur de	14 700 000 francs
daurades	110 «	« « « « «	1 320 000 «
bars	80 «	« « « « «	842 000 «
muges	80 «	« « « « «	120 000 «

soit un total de 2 370 tonnes pour une valeur globale de 16 982 000 francs.

Ces chiffres sont, sans aucun doute, sous-estimés. Pour l'anguille, par exemple, certains professionnels estiment que la production annuelle de ces deux étangs atteint 5 000 tonnes ; quant aux coquillages de pêche, Thau fournirait plus de 2 000 tonnes annuelles.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que les lagunes de Méditerranée constituent un champ d'exploitation particulièrement riche et rentable à productivité élevée, fournissant des produits de haute valeur avec des moyens d'exploitation peu coûteux et un travail relativement aisé.

Aussi assiste-t-on à une certaine tendance des pêcheurs à se tourner vers les étangs, ceci semble être en rapport avec le développement du tourisme et le marché européen qui favorisent l'écoulement des produits marins de première qualité. Il en résulte un accroissement sensible de la production traduit par les chiffres qui suivent.



Pêche de la palourde à la vue dans l'étang de Thau.

Etang de Thau.

Anguille, 650 tonnes en 1967, 760 en 1968, 730 en 1969, 1 290 en 1970 et 1 340 en 1971.

Bar et muge, 70 tonnes en 1967, 80 en 1968, 90 en 1969, 90 en 1970 et 120 en 1971 ;

Daurade, 170 tonnes en 1967, 270 en 1968, 280 en 1969, 360 en 1970 et 490 en 1971.

Etang de Berre.

Anguille, 225 tonnes en 1967, 150 en 1968, 327 en 1969, 1 500 en 1970 et 2 100 en 1971 ;

Bar et muge, 19 tonnes en 1967, 24 en 1968, 35 en 1969, 47 en 1970 et 110 en 1971 ;

Daurade, 250 tonnes en 1967, 265 en 1968, 216 en 1969, 231 en 1970 et 160 en 1971.

b) Perspectives de développement.

Bien que jusqu'à maintenant aucun critère significatif de surexploitation ne semble avoir été constaté avec certitude, on doit veiller à ce que l'activité des petits métiers ne dépasse pas un certain niveau. Ceci ne veut pas dire que l'exploitation des stocks propres aux étangs et à la marge littorale ne connaîtra pas un essor dans l'avenir, mais que cet essor devrait être le

résultat d'un aménagement adéquat des lagunes et non d'une intensification des méthodes de pêche.

Cet aménagement devrait permettre d'augmenter la production en rationalisant l'exploitation, du moins celle de certaines ressources, mais but très difficile à atteindre dans l'état actuel de l'exercice des petits métiers. En effet, le matériel engagé par les petits métiers, très diversifié et très difficilement contrôlable, est souvent ou peu efficace ou, au contraire, dangereux pour le stock.

Il faut noter que l'aménagement des lagunes méditerranéennes pour la pêche, s'il est à peu près méconnu en France, est pratiqué avec succès et depuis longtemps dans certains pays étrangers, l'Italie par exemple.

c) Répercussions sur les installations terrestres.

Aménagement des lagunes.

La principale répercussion de cet aménagement sur les installations terrestres concernerait avant tout les communications entre les étangs et la mer.

On a souvent constaté que, d'une manière générale, la création d'un chenal de communication entre la mer et un étang (ou grau) est une source d'enrichissement pour ce dernier ; il entraîne le développement des gisements coquilliers, palourdes en particulier, et l'augmentation de l'abondance de certains poissons aux migrations saisonnières ou côtières tels que la daurade et le loup.

Toutefois, l'ouverture d'un grau n'est pas toujours sans inconvénient. Elle peut entraîner certaines modifications néfastes dans les conditions naturelles de milieu de la lagune telles que l'ensablement et, si elle permet l'entrée de certaines espèces, elle en favorise la sortie à certaines saisons.

Aussi serait-il souhaitable que toute ouverture d'étang sur la mer, existante ou projetée, soit équipée d'un système de porte-écluse permettant le contrôle des échanges.

Protection des ressources.

Pollution.

Les étangs et la marge littorale sont, du fait de leur caractère côtier et du développement touristique et industriel, très exposés à la pollution bactérienne et chimique. Il est donc indispensable de prévoir, en temps voulu c'est-à-dire avant l'élaboration de toute infrastructure polluante, les installations nécessaires à la collecte, au traitement efficace et au rejet convenable des eaux usées domestiques et des résidus d'industrie.

D'une manière générale, on peut préconiser comme meilleure solution d'assainissement la collecte de toutes les eaux usées de l'ensemble d'un secteur lagunaire et côtier en vue d'un rejet au large par émissaire, après traitement et en un point choisi.

Surexploitation.

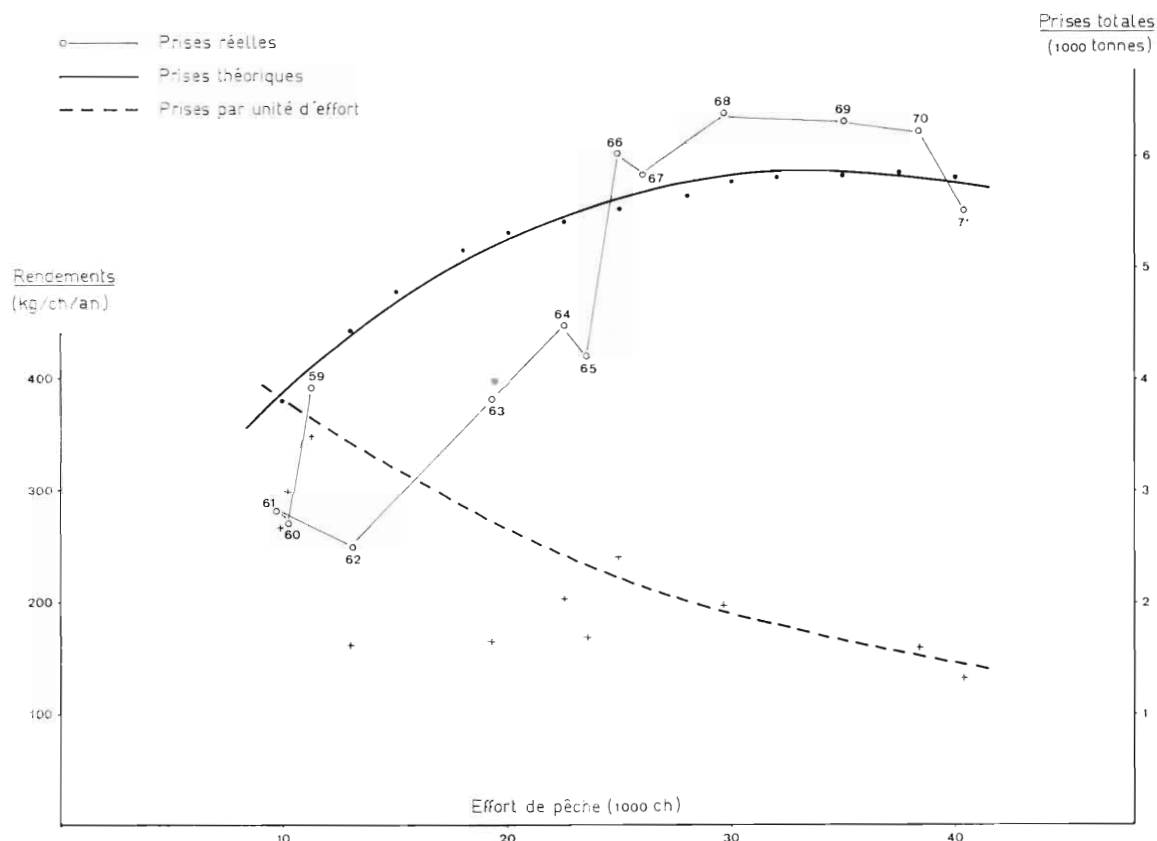
Parmi les mesures qui permettraient d'éviter la surexploitation des ressources côtières, une se traduirait par des installations littorales, la création de récifs artificiels dont le but essentiel serait d'empêcher les chalutiers de travailler dans la zone côtière.

En effet, ces navires ont un pouvoir de capture démesuré par rapport au potentiel des stocks proprement côtiers. Leur action est d'autant plus dangereuse dans ce secteur que les fonds littoraux constituent une zone de repeuplement ou de développement pour beaucoup d'espèces du large.

Un projet d'immersion d'obstacles aurait pour conséquences s'il était appliqué, de permettre le repeuplement de ces zones en espèces qui les fréquentent habituellement, toutefois dans la mesure où ce projet répond à certaines conditions :

- éviter toute pollution physique et chimique,
- ne pas gêner les activités de pêche acceptables,

favoriser l'action bénéfique que peut avoir un récif artificiel sur le milieu marin.
 Les immersions d'obstacles peuvent également servir à la protection des émissaires en mer.



Evolution des captures des chalutiers travaillant dans le golfe du Lion : prises réelles, prises théoriques, prises par unité d'effort de pêche (d'après P.Y. DREMIÈRE).

2. - Chalutage.

a) Bilan.

L'évolution des prises totales et de la puissance globale des chalutiers au cours des dix dernières années est la suivante :

1962,	2 500 tonnes de capture pour une puissance de	15 500 cv
1963	3 800 » » » » » » » »	23 000 cv
1964	4 450 » » » » » » » »	22 000 cv
1965	4 200 » » » » » » » »	25 000 cv
1966	6 000 » » » » » » » »	24 850 cv
1967	5 850 » » » » » » » »	27 100 cv
1968	6 350 » » » » » » » »	32 200 cv
1969	6 300 » » » » » » » »	37 900 cv
1970	6 250 » » » » » » » »	38 900 cv
1971	5 500 » » » » » » » »	39 400 cv

On constate que depuis quatre ans, les apports accusent une certaine diminution malgré une augmentation sensible de l'effort de pêche.

Il semblerait que dans les conditions actuelles d'exploitation, compte tenu du maillage employé, le maximum de production se situe légèrement au-dessus de 6 000 tonnes par an. Cette production pourrait être obtenue avec un effort de pêche équivalent à celui exercé en 1968 soit 30 000 cv. Par conséquent, en dehors de toute réglementation portant sur le maillage et susceptible d'apporter un gain pondéral du potentiel, il y aurait économiquement intérêt à réduire la flottille actuelle.



La criée du chalutage du port de Sète (photos Francis CLÉMENT).

On peut estimer à environ 30 millions de francs la valeur marchande de cette production. Il est intéressant de souligner que cette valeur est inférieure à celle des produits pêchés dans les seuls étangs de Thau et de Berre qui ont une superficie très réduite comparée à l'étendue du golfe du Lion.

Sète est ainsi largement le premier des ports chalutiers. En effet, les apports de 1968, année optimale, sont de 3 950 tonnes à Sète, 1 200 tonnes à Marseille, 900 tonnes à Port-Vendres et 300 tonnes à Martigues, soit au total, 6 350 tonnes.

En 1972, Port-Vendres a pris la seconde place, du fait sans doute, d'une surexploitation plus sensible dans le secteur marseillais.

Notons que la commercialisation des captures des chalutiers ne pose pas de graves problèmes, surtout depuis la mise en service du système mécanographique à la criée de Sète. Cette criée, bien adaptée aux conditions de vente d'un produit frais et très varié, peut servir de modèle pour l'aménagement d'autres ports méditerranéens.

b) Perspectives de développement.

Toutes les mesures déjà prises, telles que l'interdiction de chalutage à l'intérieur des 3 milles, l'application d'une taille minimale de maille à 40 mm, la limitation du nombre de chalutiers et de la puissance des navires à 400 cv, comme celles envisagées pour réglementer la pêche dans le golfe du Lion telles que l'emploi d'engins sélectifs, visent à restreindre ce type d'activité et non à le développer. Il convient, en effet, de rétablir l'équilibre entre les ressources naturelles et leur exploitation, ceci aussi bien pour la préservation de ces ressources que pour la rentabilité de leur exploitation.

Toutefois, le chalutage pourrait être un facteur intéressant de développement pour certains ports méditerranéens à la condition que cette activité soit orientée vers d'autres secteurs, les côtes occidentales de l'Afrique en particulier. Il existe, sur la bordure nord-ouest africaine, des fonds chalutables encore très riches et, somme toute, pas plus éloignés des ports français de Méditerranée que de ceux de l'Atlantique. De plus les ressources de ces fonds correspondent bien au goût de la clientèle méditerranéenne, ce qui laisse penser qu'une exploitation partant de cette mer serait à priori plus rentable. Un tel projet paraît d'autant plus réaliste et souhaitable pour l'économie de la région que le marché méditerranéen, en poisson de chalut, est en majeure partie alimenté par des produits provenant des ports atlantiques.

c) Répercussions sur les installations terrestres.

Protection des ressources.

Comme on l'a déjà souligné, l'exploitation des fonds côtiers par les chalutiers est très dangereuse pour les ressources du plateau continental. L'immersion d'obstacles jusqu'à 6 milles au large dans les secteurs de repeuplement serait de nature à compléter utilement les mesures déjà prises et dont il a été question plus haut.

Chalutage hors Méditerranée.

Une entreprise de chalutage sur les côtes nord-ouest africaines nécessiterait la mise en service de quelques navires congélateurs d'une quarantaine de mètres de long, d'une puissance de 1 000 cv environ et d'une capacité en cale de l'ordre de 100 tonnes. Ces navires, dont le nombre est difficile à estimer dès à présent, pourraient effectuer des marées d'un mois (15 à 20 jours de voyage, 10 à 12 jours de pêche).

Actuellement, Port-Saint-Louis-du-Rhône semblerait le mieux aménagé pour recevoir ce genre de navire. Dans l'avenir, lorsque la réalisation du port de Saumaty sera terminée, Marseille pourrait offrir toutes les installations nécessaires à ce type d'armement : réception et entretien des navires, stockage et commercialisation des apports. Le choix de cette grande ville devrait tenir compte des possibilités importantes de marché qu'elle présente alors que l'activité des chalutiers y est réduite, très artisanale, et par conséquent à l'abri d'une concurrence éventuelle.

3. - Pêche à la Senne.

a) Bilan.

Comme le montrent les statistiques de production, l'exploitation des poissons pélagiques dans le golfe du Lion, en particulier celle de la sardine, a connu une très nette évolution au cours des douze dernières années (tabl. 1).

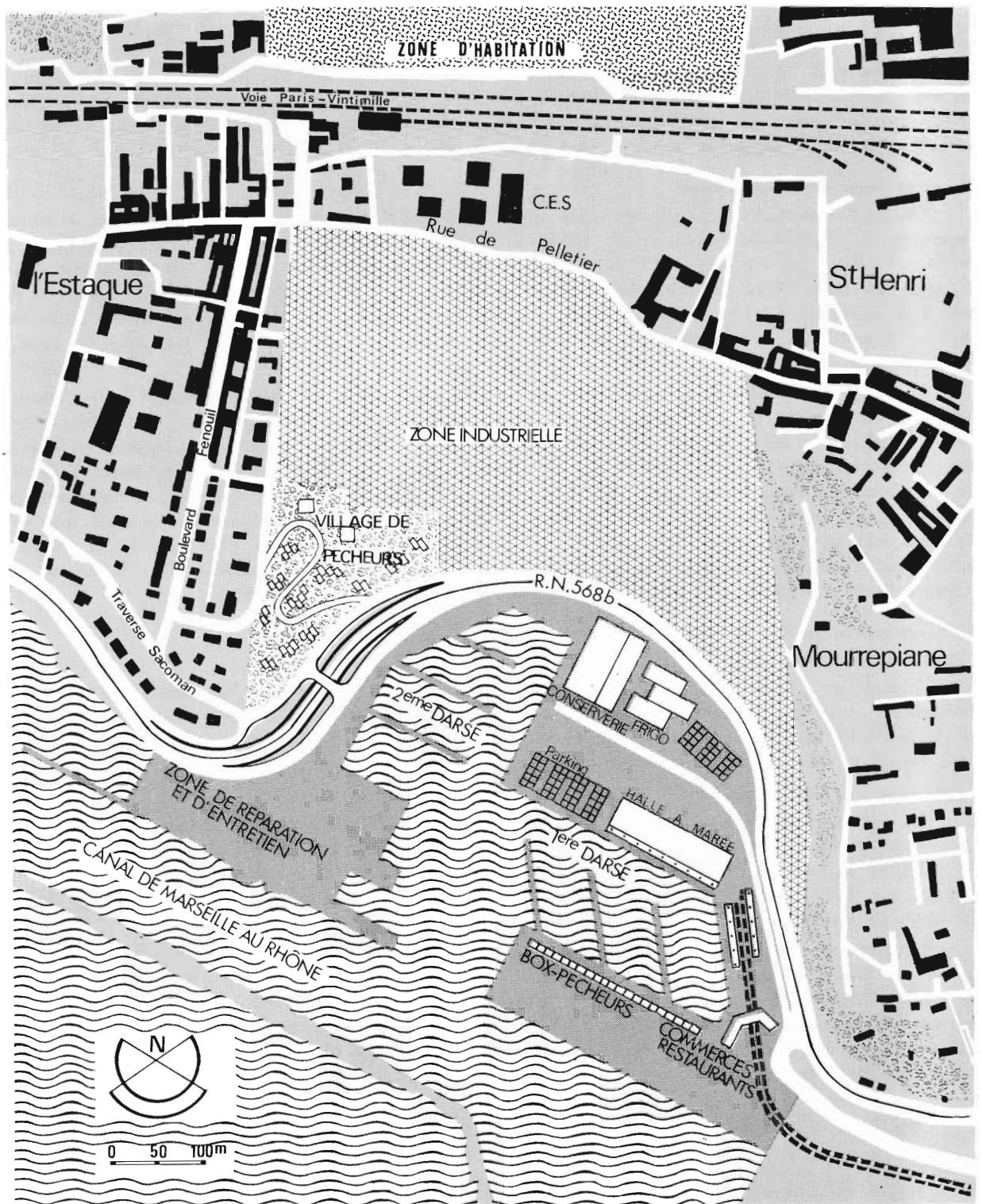


Schéma d'aménagement du futur port de Saumaty (Marseille-informations, périodique municipal d'information n° 37, octobre 1972).

Sardine, anchois, maquereau.

La sardine constitue la grande majorité des apports en poissons pélagiques. Il est à noter que les captures d'anchois et de maquereaux ne sont que le résultat, pas toujours recherché, de l'activité importante des sardiniers.

Années	Sardine	Anchois	Maquereau	Thon rouge	Total
1960	3 200	30	175	280	3 685
1961	7 900	20	250	590	8 760
1962	7 250	300	1 040	200	8 790
1963	11 450	500	800	300	13 050
1964	11 500	350	900	950	13 700
1965	8 650	720	470	360	10 200
1966	17 550	980	410	950	19 890
1967	17 650	2 560	430	500	21 140
1968	14 000	1 500	890	710	17 100
1969	17 400	1 250	1 440	930	21 020
1970	21 100	2 040	1 430	740	25 310
1971	16 600	1 380	2 400	1 370	21 750

TABL. 1. — *Statistiques de production, exploitation des poissons pélagiques au cours des 12 dernières années.*

Avant 1960 la production en sardines était de l'ordre de 2 000 tonnes ; en 1970 elle dépassait 21 000 tonnes. Cet essor spectaculaire est dû à la généralisation de l'emploi du filet tournant et coulissant, senne utilisée essentiellement de nuit sur du poisson préalablement concentré par attraction lumineuse (d'où le nom de « Lamparo » donné indistinctement à cette pêche, au filet et au navire).

Suivant les années, le quartier de Marseille (1962-1963-1964-1969), Sète (1961, 1966) et Port-Vendres (1967-1968-1970) ont occupé la première place de producteur sardinier en Méditerranée et même pour l'ensemble de la France. Les productions de ces trois centres sont décalées dans le temps du fait des conditions particulières de leurs lieux d'exploitation : pour Marseille le maximum de la pêche se situe généralement en automne et en hiver, pour Sète de mai-juin à septembre-octobre, pour Port-Vendres au printemps et en début d'été. Il en résulte pour l'ensemble de la région un certain étalement des apports en cours d'année, favorable à la commercialisation, avec toutefois un maximum de production entre les mois de mai et de novembre.

Du fait de son évolution rapide et importante, la production sardinière de Méditerranée a connu de grandes difficultés de commercialisation, surtout lorsqu'elle était concurrencée par celle de l'Atlantique. Pour y remédier, trois principales dispositions furent prises :

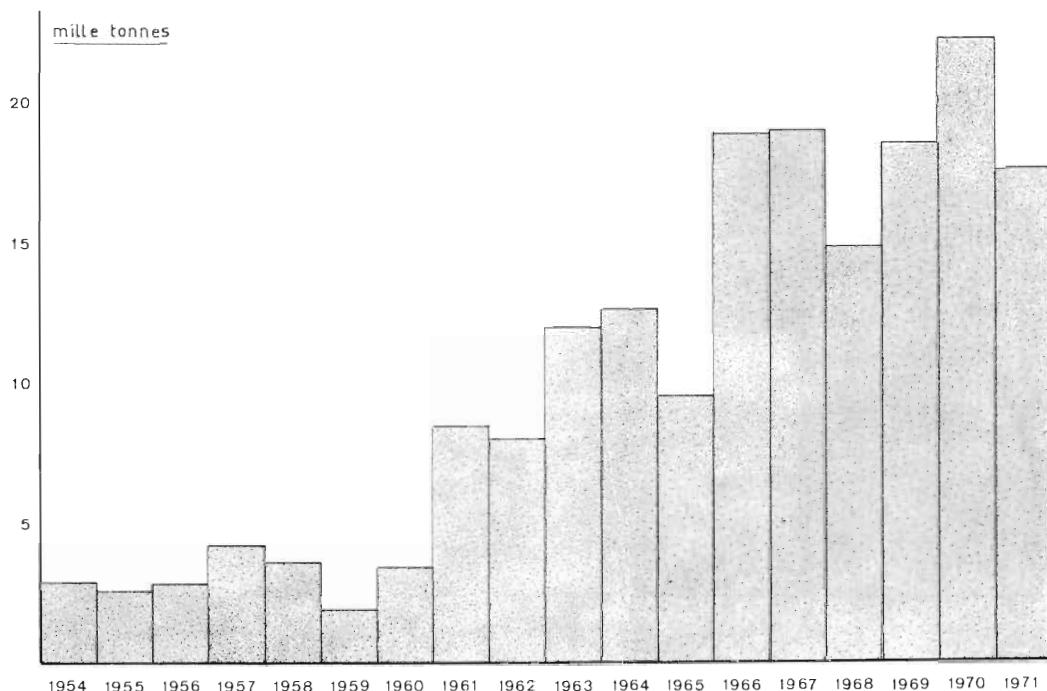
- limitation du nombre d'autorisations de pêche au lamparo,
- installation d'usines de conserves locales.
- création de centres de congélation.

Depuis 1967, les statistiques ayant trait à ces trois principales mesures sont les suivantes pour le golfe du Lion :

en 1967 (246 sardiniers) 3 397 tonnes ont été traitées par 8 usines,

en 1968 (197 sardiniers) 2 768 tonnes traitées par 8 usines ont donné 2 101 tonnes congelées,

en 1969 (198 sardiniers) 4 354 tonnes traitées par 8 usines ont donné 3 169 tonnes congelées,



Evolution de la production sardinière pour l'ensemble des côtes françaises de Méditerranée.

en 1970 (193 sardiniers) 4 940 tonnes traitées par 7 usines ont donné 3 969 tonnes congelées,

en 1971 (195 sardiniers) 3 917 tonnes traitées par 8 usines ont donné 3 450 tonnes congelées.

Les quantités traitées ne concernent que la sardine française de Méditerranée, fraîche ou congelée.

Les résultats de ces mesures, ajoutés au fait que la pêche atlantique reste largement déficitaire, font que l'écoulement de la sardine méditerranéenne est facilité. On peut en conclure que les variations, relativement importantes, de la production des trois dernières campagnes ne sont pas dues, comme par le passé, aux difficultés de commercialisation mais résultent surtout des conditions atmosphériques, des conditions hydrologiques et de l'état du stock.

Pour ce qui est du dernier facteur, l'estimation précise de son importance est en cours, il semble bien que le taux maximum d'exploitation souhaitable soit proche d'être atteint avec une production d'environ 20 000 tonnes. Etant donné que la production a déjà atteint ce niveau (plus de 21 000 tonnes en 1970), la limitation du nombre d'autorisations de pêche, instaurée pour des raisons de commercialisation, doit être maintenue dans un but de préservation des ressources.

Cette décision doit tenir compte également du fait que les stocks subissent, en plus de l'effort de la flottille, les efforts nocifs de l'emploi des explosifs pour la pêche.

Enfin, pour situer l'activité des sardiniens dans l'économie régionale, voici quelles sont les valeurs des apports des trois dernières années :

1969, 17 400 tonnes	représentant	14 385 000 francs
1970, 21 100 »	»	20 369 000 »
1971, 16 600 »	»	18 307 000 »

A ces valeurs marchandes de production s'ajoutent celles provenant de l'industrie de la conserve. Précisons qu'en plus des usines à sardines, il existe 24 ateliers de semi-conserve et salaison d'anchois dont la production a été de l'ordre de 3 000 tonnes en 1971.



Retour d'un lamparo au port de Sète après une pêche de nuit (photo Francis CLÉMENT).

Thon rouge.

De par la diversité des armements, la dispersion de leur activité dans le temps et dans l'espace, la variabilité des lieux et heures de débarquement des prises, la pêche thonière est très difficile à contrôler. En tous cas, elle connaît certainement, depuis près de cinq ans, un essor plus important que ne le laissent penser les statistiques de production. L'extension des aires d'exploitation, la mise en service de nouvelles unités de fort tonnage spécialement adaptées à cette pêche, en sont une preuve.

L'établissement de contacts permanents avec les thoniers permet d'estimer les pêches totales à environ 2 300 tonnes pour 1971. Ce chiffre concerne les captures totales de la flottille thonière qui, basée dans le golfe du Lion, étend son activité vers l'est jusque sur les côtes italiennes.

b) Perspectives de développement.

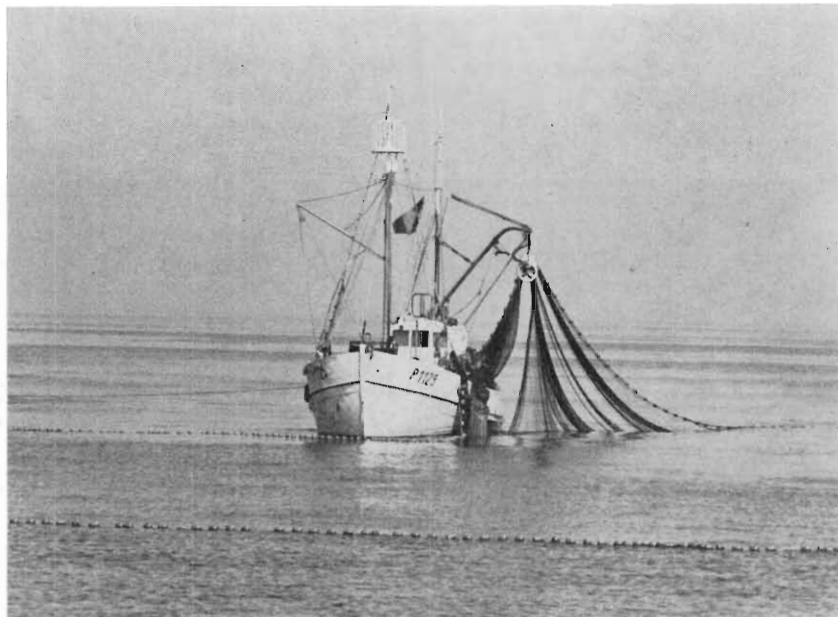
Sardine.

L'étude en cours devrait permettre de prévoir ce que doit être l'évolution de la pêche au cours des vingt prochaines années si l'on veut qu'elle soit rationnelle. Cependant, on doit dès

maintenant préconiser la stabilisation de la flottille à son niveau actuel ainsi qu'une répression très sévère de l'emploi des explosifs.

Pour ce qui est de ce dernier point, il convient de remarquer que l'affaiblissement des apports est plus marqué dans le quartier de Port-Vendres.

En ce qui concerne la flottille, il faut considérer qu'elle pourrait certainement produire davantage, dans son état actuel, si elle était libérée de certaines contraintes telles que interdiction d'échanges inter-ports, la limitation de la taille des filets et dans certains cas, les problèmes de débouchés. Aussi, dans la mesure où ces contraintes n'existeront plus, le souci de rentabilité des navires devrait conseiller une exploitation plus intense de leur potentiel plutôt qu'une augmentation du nombre d'autorisations d'armement. Il faut penser également que la modernisation des navires, qui ne peut être que souhaitable, ne manquera pas d'augmenter dans l'avenir le potentiel de pêche même si la flottille demeure stable en nombre.



Relevage d'une senne à bord d'un sardinier-thonier de Port-Vendres.

Notons enfin, que si le développement de la pêche sardinière ne peut pas actuellement être prévu dans le golfe du Lion, il pourrait l'être ailleurs. En effet, la mise en service de navires spécialisés et à plus large rayon d'action rendrait possible l'exploitation de stocks éloignés tels que, par exemple, ceux des côtes de Corse.

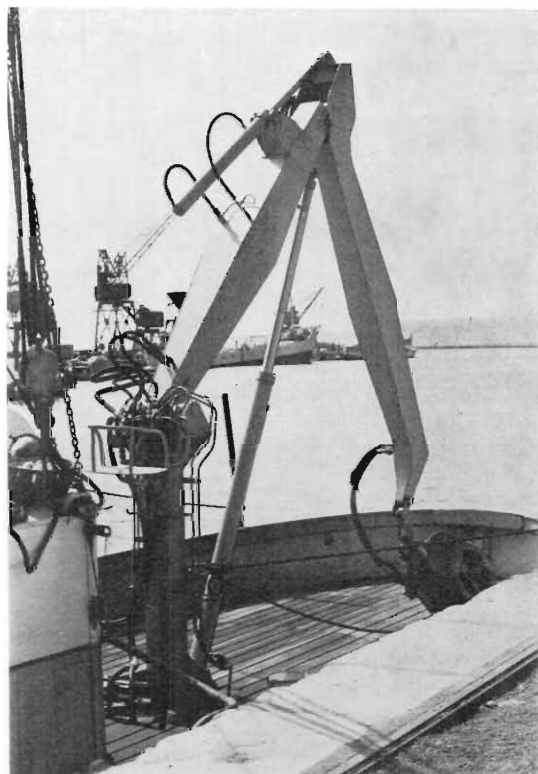
Anchois.

La pêche de l'anchois mériterait d'être intensifiée car, ce poisson très recherché sur le marché pourrait certainement supporter un effort de pêche plus grand. Il faudrait pour cela utiliser de nouveaux types de sennes. En effet, l'anchois se tient généralement au large et justifierait l'emploi de filets plus longs que les sennes à sardine. On peut penser que les senneurs thoniers-sardinières développeront avec succès cette pêche tant dans le golfe du Lion qu'au large des côtes orientales, Corse comprise.

Thon rouge.

L'analyse quantitative et qualitative des apports ne fait pas apparaître d'indices significatifs de surexploitation. Il semblerait toutefois que l'intensification de l'effort de la flottille n'ait pas

été suivie par une progression proportionnelle des captures. Il faut donc rester prudent quant aux perspectives d'avenir de la pêche thonière qui, de toute façon, connaîtra des fluctuations annuelles importantes du fait qu'elle est soumise, plus encore que la pêche sardinière, aux variations des conditions naturelles, en particulier de celles dont dépendent les migrations du poisson.



Grue hydraulique sur laquelle est grée la poulie de relevage des sennes à bord des nouveaux sardiniers-thoniers.

Par ailleurs, l'avenir de la pêche française est également soumis à l'évolution des pêches étrangères qui s'exercent sur le même stock. À ce propos, il semble que l'essor important de l'activité italienne en mer Tyrrhénienne et dans le golfe de Gênes ait eu une incidence néfaste sur les captures de nos thoniers au cours des deux dernières années.

Quoi qu'il en soit, l'aménagement des ressources en thon rouge est une affaire internationale concernant, et même débordant, l'ensemble de la Méditerranée du fait de l'apport certain de contingents atlantiques dans cette mer intérieure. Aussi l'I.S.T.P.M. s'emploie-t-il à approfondir les connaissances sur la biologie de ce poisson et sur la composition de son stock en étroite collaboration avec les pays intéressés.

c) Répercussions sur les installations terrestres.

Le développement de la pêche des poissons pélagiques, de la sardine surtout, a eu pour conséquence l'implantation d'usines de conserve sur le littoral méditerranéen, l'amélioration des installations de mareyage, de stockage et de congélation, l'encombrement de certains ports de pêche.

Usines de conserve.

Du fait des conditions météorologiques et hydrologiques, la production sardinière est souvent très irrégulière. Il en résulte des difficultés d'approvisionnement pour les usines et, par voie de conséquence, une mauvaise utilisation de leur potentiel de fabrication. Ce potentiel, qui est de l'ordre de 60 tonnes par jour pour les 8 usines actuelles, paraît suffisant. Il pourrait, en effet, assurer un traitement de 8 à 9 000 tonnes durant la période de meilleure pêche, soit sur un exercice de 6 mois seulement.

Dans ces conditions, l'implantation d'autres usines sardinières ou l'agrandissement de celles existantes ne paraît pas envisageable à moins que la production locale en poisson augmente très sensiblement ou que ces usines orientent davantage leur fabrication vers des produits venant d'autres régions.

Moyens de congélation et de stockage.

La congélation et le stockage peuvent apporter une nette amélioration dans l'écoulement du produit vers les usines en remédiant aux irrégularités de la pêche. Mais il s'agit de procédés coûteux dont l'emploi systématique risquerait de nuire à la compétitivité de la sardine française de Méditerranée face à celle des Clipers ou de l'importation.

Actuellement les possibilités régionales sont théoriquement de l'ordre de 500 tonnes par jour pour la congélation et de plus de 8 000 tonnes pour le stockage. Mais ces possibilités sont essentiellement offertes par des installations polyvalentes, non spécialisées dans le poisson, et par conséquent d'utilisation coûteuse et aléatoire.

Certaines conserveries disposent de leurs propres installations mais elles sont en général assez réduites ce qui les rend peu efficaces. De plus, leur utilisation épisodique n'est pas en faveur de leur rentabilité qui constitue une charge pour les usines.



Débarquement de thons rouges d'un sennear sèteois.

Il semble que la meilleure solution soit celle adoptée par le port de Sète. Il s'agit d'un établissement collectif dont le prix de revient est supporté par l'ensemble de la profession. L'exploitation d'un tel établissement améliorerait l'approvisionnement des usines et favoriserait la mise sur le marché en vert de produits conditionnés de première qualité.

Ports de pêche.

L'essor des pêches maritimes en général et de l'exploitation des poissons pélagiques en particulier a entraîné un manque de disponibilité en plans d'eaux, ceux-ci étant d'ailleurs souvent très insuffisants et irrationnels.

A Marseille, la réalisation du port de Saumaty apportera une solution depuis longtemps indispensable.

A Sète, le vieux bassin devrait être consacré uniquement à la pêche après le déplacement des unités de plaisance dans le futur port du Lazaret.

Le Grau-du-roi, Palavas, Agde, mériteraient également l'élargissement ou l'approfondissement de leurs plans d'eau réservés à la pêche.

En ce qui concerne l'équipement et l'aménagement, il faudrait prévoir :

les installations nécessaires à l'entretien et à l'avitaillement des navires (chantiers navals, slîps de carénage, magasins),

l'implantation de structures destinées à la commercialisation (abris de débarquements, criées, magasins de mareyage),

la proximité des lieux de traitements (congélation, stockage, conserverie),

des facilités de communication (voie ferrée, route).

Pollutions

Certains effets de la pollution sur les ressources vivantes du golfe du Lion sont constatés depuis quelques années, en particulier dans les parages de Fos et de l'embouchure du Rhône. Ils se traduisent sur les poissons soit par des mortalités, soit par une dévalorisation de la chair. Ces effets résultent surtout d'une contamination par les hydrocarbures et leurs dérivés.

L'aménagement du littoral devrait par conséquent prévoir les installations terrestres nécessaires au nettoyage des soutes des pétroliers, à la récupération des huiles de vidange de tous navires et à la neutralisation efficace des rejets d'usines à la mer.

B. - Région Provence-orientale-Côte-d'azur-Corse.

Dans cette région, les activités halieutiques locales sont essentiellement représentées par les petits métiers bien que la pêche à la senne tournante ait connu un certain développement depuis 10 ans. Leur champ d'exploitation se situe toujours à l'intérieur des 12 milles.

A ces activités locales s'ajoutent celles, déjà mentionnées, des thoniers-senneurs venant du golfe du Lion.

1. - Petits métiers.

a) Bilan.

Les petits métiers sont très répandus et divers. En simplifiant, on peut distinguer parmi eux les arts fixes (filets maillants, trémails, palangres de fond, nasses) et les arts trainants (dragues ou ganouis). Ils sont surtout consacrés à l'exploitation des ressources démersales dans une zone très littorale, généralement dans les baies, la plate-forme continentale étant très réduite ou inexistante. A ce propos, notons que toute la région est impraticable au chalut à l'exception des côtes orientales de la Corse, de quelques rares secteurs profonds des côtes occidentales de cette île et de quelques passages malaisés sur le talus devant Nice, Saint-Tropez et sur le banc des Blauquières. Les rares chalutiers en service dans ces régions ont une activité trop limitée pour qu'elle puisse intéresser sérieusement l'économie régionale.

Le bilan des petits métiers est très difficile à établir du fait de la multitude des modes d'exploitation et de commercialisation et de la faible importance de chacun d'eux. A titre indicatif, les apports en espèces démersales ont atteint pour six années les chiffres suivants :

1 000 tonnes en 1965, 680 en 1966, 1 110 en 1967, 650 en 1968, 1 540 en 1969 et 900 en 1970.

Ces chiffres, même si l'on tient compte du fait qu'ils sont sans doute inférieurs à la réalité, montrent combien cette région, malgré sa situation géographique, est défavorisée pour ce qui est des ressources marines, du moins pour celles de fond.

Toutefois, l'activité traditionnelle et artisanale des petits métiers représente sur le plan économique un intérêt certain à cause de son étroite relation avec le tourisme. Une bonne part des apports constitue, en effet, un produit de première qualité pour l'importante industrie hôtelière de ce littoral. Par ailleurs, on connaît l'attrait qu'exerce habituellement l'artisanat sur le tourisme, attrait très largement utilisé dans l'aménagement des nombreux petits ports de la Côte d'Azur et de la Corse.

b) Perspectives de développement.

Dans les conditions actuelles d'exploitation, il ne paraît pas envisageable de développer cette pêche côtière dont l'intensité semble dépasser les possibilités offertes par la nature. Des signes évidents d'épuisement ont pu être constatés en beaucoup d'endroits par la raréfaction et la diminution en taille de certaines espèces. De plus, d'après les données statistiques disponibles, les progrès très sensibles de l'effort de pêche et des techniques ne se sont pas traduits par une évolution favorable des apports. Cependant, certains secteurs bien délimités, comme la baie des Salins d'Hyères, paraissent échapper à la surexploitation soit parce qu'ils bénéficient d'une pro-

ductivité plus élevée, soit parce que les règlements de pêche s'y révèlent plus sévères et mieux respectés qu'ailleurs.

A propos de réglementation, il convient d'éviter une extension déraisonnable des filets maillants qui, malgré leur caractère sélectif, peuvent entraîner une surexploitation s'ils sont trop nombreux et pourvus de trop petites mailles.

Cependant, un certain développement pourrait être possible en orientant davantage l'activité des filets maillants vers les grands fonds. Des essais effectués par l'I.S.T.P.M. en 1967, au large de Porquerolles, ont montré l'existence de possibilités intéressantes de captures en bordure du plateau continental.

c) Répercussions sur les installations terrestres.

Si, sur le plan commercial, le tourisme est favorable à la pêche côtière, il peut au contraire lui être préjudiciable pour ce qui est de l'aménagement du littoral. En effet, compte tenu de la topographie et de l'encombrement de la côte, l'aménagement touristique a souvent tendance à gagner sur la mer ce qui peut entraîner la privation ou la dégradation de zones habituelles d'exploitation.

Certes, dans la région considérée, la pêche artisanale ne pèse-t-elle pas lourd dans la balance économique face à l'industrie du tourisme. Cependant, il est évident que l'une et l'autre sont liées et ont un intérêt commun, la préservation du milieu naturel. Or, l'amenuisement des fonds côtiers à herbiers, présente des risques graves de déséquilibre du milieu marin sur ses côtes accores. Une mise en garde doit être faite également contre l'insuffisance des installations d'épuration et de rejet des égouts urbains qui menacent l'équilibre naturel. L'I.S.T.P.M. procède actuellement à des essais qui permettront peut-être d'aboutir à une politique de reconstitution et de consolidation des fonds à herbier.

2. - Pêche à la senne.

a) Bilan.

C'est à partir de 1963 que la pêche de la sardine a connu dans ce secteur un certain essor du fait de l'utilisation de la senne tournante. Mais il faut remarquer que la flottille sardinière a une activité très saisonnière, surtout hivernale, et qu'elle est encore constituée par une majorité de petites embarcations travaillant au filet maillant « sardinal ». Ainsi, sur un total de 53 navires ayant participé à la campagne de 1971 dans les quartiers de Toulon, Nice et Ajaccio, on dénombre seulement une vingtaine de lamparos.

La répartition des apports par quartier maritime s'établit comme suit :

en 1963,	455 tonnes pour le quartier de Toulon,	45	pour celui de Nice,	27	pour la Corse,	soit un total de 527 tonnes,									
en 1964,	832 tonnes pour Toulon,	228	pour Nice,	5	pour la Corse,	soit un total de 1 065 tonnes.									
en 1965,	704	»	»	119	»	»	18	»	»	»	»	»	»	841	»
en 1966,	801	»	»	419	»	»	16	»	»	»	»	»	»	1 236	»
en 1967,	891	»	»	283	»	»	30	»	»	»	»	»	»	1 204	»
en 1968,	603	»	»	114	»	»	40	»	»	»	»	»	»	757	»
en 1969,	957	»	»	110	»	»	15	»	»	»	»	»	»	1 082	»
en 1970,	927	»	»	101	»	»	28	»	»	»	»	»	»	1 056	»
en 1971,	760	»	»	172	»	»	15	»	»	»	»	»	»	947	»

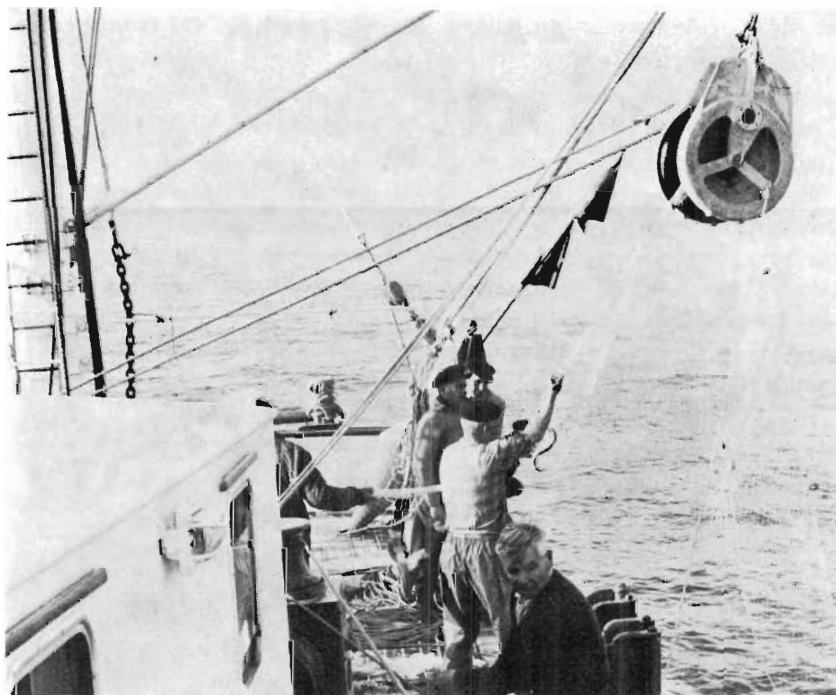
A ces chiffres s'ajoutent les captures des ports limitrophes du quartier de Marseille, de Cassis et de La Ciotat qui sont de l'ordre de 500 tonnes en 1971 pour 6 sardiniers. On peut donc estimer que la production sardinière de l'ensemble de la région avoisine 1 700 tonnes, soit la dixième environ de celle du golfe du Lion.

La pêche de l'anchois a également bénéficié, mais dans une plus faible mesure, de l'utilisation des filets tournants. Depuis six ans sa production varie entre 250 et 500 tonnes.

La faiblesse des apports n'a pas justifié l'installation d'usines de conserve locales. Il existe seulement 17 ateliers de semi-conserve qui traitent l'anchois.

b) Perspectives de développement.

Le développement de la pêche de la sardine et de l'anchois serait souhaitable mais il pose des problèmes techniques. En effet la configuration de la côte et la topographie des fonds rendent souvent difficile l'utilisation de la senne du fait de la présence d'affleurements rocheux ou de violents courants. Aussi l'exploitation se situe-t-elle surtout à l'intérieur des baies abritées et à relief plus doux, ce qui la limite.



Essais de pêche aux filets fixes par grands fonds à bord de l'« Ichthys » au large de l'île de Porquerolles.

Les côtes orientales de la Corse font exception à cette règle générale. Elles offrent certainement des conditions beaucoup plus favorables que ne le laisse penser le niveau actuel de la pêche. Ce niveau, très bas, est le reflet des faibles possibilités d'absorption du marché local. Or, compte tenu de la concurrence très serrée qui existe actuellement dans la commercialisation de la sardine, il paraît difficile d'assurer la rentabilité d'une production importante en Corse qui serait grevée par des frais de transport. Ceci explique certainement qu'aucun projet d'intensification de la pêche et d'installation d'usine de conserve sur cette île n'ait été réalisé. Le développement de l'exploitation, suscité par une certaine abondance du poisson, devrait donc être, avant tout, le résultat d'une activité saisonnière de navires susceptibles de stocker leur produit pour le débarquer en métropole. Les nouveaux senneurs sardiniens-thoniers pourraient être intéressés par cette activité complémentaire, ce qui n'empêcherait pas les pêcheurs locaux de s'y associer. On peut d'ailleurs noter que des navires italiens du même type auraient tendance à se rapprocher de la Corse.

Conclusion.

Sans faire absolument exception aux lois naturelles qui font que la Méditerranée, dans son ensemble, est pauvre en ressources vivantes benthiques, les côtes françaises bénéficient de conditions assez favorables aux pêches maritimes du moins dans le golfe du Lion, de l'extension relative de son plateau, d'un régime hydrologique favorable qui y règne et de nombreux étangs marins ou estuaires qui le ceignent, milieux bien exposés à l'action enrichissante de l'énergie solaire et des apports en sels nutritifs.

La production globale annuelle de 50 à 60 000 tonnes peut paraître faible à l'échelon national, mais elle présente une importance certaine dans l'économie régionale. Elle est, en tout cas, le résultat de diverses activités qui sont florissantes dans leur majorité.

Cette production pourrait connaître un certain essor dans l'avenir avec un meilleur aménagement des ressources, aménagement qui devrait porter sur deux points essentiels :

rationalisation des exploitations anciennes comme la pêche en étang et le chalutage, développement judicieux de l'activité des senneurs dans le secteur oriental.

Par ailleurs, les côtes françaises de Méditerranée pourrait être un jour prochain, la base d'une pêcherie orientée vers les mers adjacentes, le long des côtes africaines.

Cet état actuel et ces projets d'avenir doivent être pris en considération pour l'établissement de plans d'aménagement du littoral. D'ailleurs, les infrastructures actuelles sont déjà souvent insuffisantes, aussi bien pour ce qui est des pêches maritimes et des industries connexes que pour la protection des ressources naturelles marines contre les différentes sources de pollutions. A ce propos, il convient de souligner que le littoral méditerranéen offre des possibilités intéressantes à la mariculture, exploitation essentiellement côtière et par conséquent très vulnérable aux polluants, ce qui est une raison de plus pour le protéger.
